

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 05 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 05 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 29 novembre s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents** :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Christian COLLOUD.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Élodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

**Avaient donné pouvoir** :

**Assistaient** :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

**42-2023 DEMANDE D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
– ANNEE 2023**

Eu égard à la moindre activité du service Aide à Domicile, qui génère moins de recettes ainsi qu'au rattrapage demandé par le Département sur l'APA versée les années précédentes liée aux baisses précédentes d'activité du service, à hauteur de 50 000 € d'une part ; et du fait du versement de la prime pouvoir d'achat décidée au conseil d'administration du 9 novembre pour un coût total de 23 000 € d'autre part, il est nécessaire de solliciter une subvention complémentaire auprès de la communauté de communes d'un montant de 73 000 €.

Pour mémoire, la subvention sollicitée en 2023 était de 515 000 € lors du vote du budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'année 2023 une subvention complémentaire d'un montant de 73 000 €.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



**Nadia FAVRE**

La Présidente,



**Béatrice SANTAÏS**

